



REGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION des SALLES COMMUNALES de VISSEICHE

1. Les bals ainsi que toutes les manifestations sonores doivent s'arrêter à 2H00 du matin.
2. Il est accordé une heure pour le rangement et le nettoyage de la salle. A 2H45 les lumières doivent être éteintes, les portes fermées à clé.
3. Après utilisation, les salles ainsi que les pièces annexes (hall, cuisine, toilettes) devront être rangées, balayées, carrelage nettoyé.

Ce travail peut être effectué par un employé communal, un supplément de 100.00€ sera facturé pour la grande salle et 40.00€ pour la petite salle.

La vaisselle mise à disposition devra être lavée, essuyée, rangée après le service.

Les torchons, le produit de vaisselle ainsi que les sacs poubelles sont à fournir.

Un contrat de réservation doit être fait au secrétariat de la mairie (une caution de 400.00 € est demandée).

4. A l'exception des véhicules de livraison, LES VOITURES NE DOIVENT PAS STATIONNER DANS LA COUR DE LA MAIRIE mais sur le parking attenant pour faciliter l'accès des secours.
5. Lors des arrivées ou des départs nocturnes, éviter de claquer les portières et d'utiliser les avertisseurs sonores.
6. Dans l'intérêt de tous, veuillez respecter le matériel (tables et chaises en particulier).

Merci de votre compréhension.

Lu et accepté le :

Nom :

Signature :